



Ville de Revel  
[www.mairie-revel.fr](http://www.mairie-revel.fr)

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### (Budgets principal et assainissement collectif)

Etabli à partir de la comptabilité de l'ordonnateur (mairie), le compte administratif (CA) est un document de synthèse présentant les résultats de l'**exécution** du budget.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non titrées ou non mandatées en investissement (restes à réaliser).

Les résultats des comptes administratifs 2018 du budget principal et du budget annexe assainissement collectif sont en parfaite concordance avec ceux des comptes de gestion 2018 produits par monsieur le Trésorier de la Ville de Revel.

# I- LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe. Le budget principal permet en particulier de gérer toutes les activités relevant des services publics administratifs.

## I- Les informations statistiques, fiscales et financières

Population totale 2018	9 942
Population DGF 2018	10 161

La population DGF est constituée par la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage (si la commune est éligible à la DSU ou à la fraction bourg-centre de la DSR, le nombre de places de caravanes est multiplié par 2).

La population DGF est utilisée notamment pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

Informations financières / ratios	données communales 2018	moyennes nationales de la strate démographique (données 2017)*
Dépenses réelles de fonctionnement / population	875 €	946 €
Produit des impositions directes / population	544 €	478 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 182 €	1 125 €
DGF / population	113 €	151 €
Encours de la dette au 31/12 / population	467 €	849 €
Annuité de la dette / population	99 €	109 €
Taux d'endettement (annuité de la dette / PRF)	8,39%	9,35%

\*strate démographique= communes de 5 000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement à FPU

## II- La section de fonctionnement (comptes des classes 6 et 7)

Elle retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année.

### 1- Les dépenses (comptes des classes 6):

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à **9 923 092,29 €**:

- **8 921 802,89 €** au titre des opérations réelles,
- **1 001 289,40 €** pour les opérations d'ordre (*dotations aux amortissements, valeurs comptables des immobilisations cédées..*).

Les dépenses réelles sont en augmentation de **1,41 %** par rapport à 2017 où elles atteignaient **8 797 817,36 €**.

Libellé des dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	évolution 2018/2017
Charges à caractère général	2 495 966,52	2 627 824,18	5,28%
Charges de personnel	5 137 129,75	5 465 649,24	6,40%
Atténuation de produits	57 898,00	45 975,00	-20,59%
Autres charges de gestion courante	904 913,88	628 116,71	-30,59%
Charges exceptionnelles	36 521,02	7 054,28	-80,68%
Intérêts de la dette	165 388,19	147 183,48	-11,01%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 797 817,36</b>	<b>8 921 802,89</b>	<b>1,41%</b>
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	<i>1 321 228,74</i>	<i>1 001 289,40</i>	<i>-24,22%</i>
<b>Total des dépenses de l'exercice</b>	<b>10 119 046,10</b>	<b>9 923 092,29</b>	<b>-1,94%</b>

- ▶ Chapitre 011 « charges à caractère général » : **2 627 824,18 €** en hausse de **5,28%**

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives aux fluides, à l'entretien des bâtiments et du matériel roulant, aux primes d'assurances, et aux prestations de services (cantines..).

L'augmentation constatée sur ce chapitre est liée notamment aux carburants **(+21 K€)**, aux fournitures pour travaux en régie **(+73 K€)** aux locations mobilières **(+44 K€)** aux frais de maintenance **(+12 K€)**.

De plus, suite au transfert de la compétence eau potable au SMEA et à la clôture du budget annexe au 31 décembre 2017, a été comptabilisé sur ce chapitre, l'achat d'eau à l'IEMN pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 **(74 K€)**. La recette correspondant à la revente de l'eau à SUEZ a été inscrite au chapitre 70 pour le même montant (*opération blanche*).

Le chapitre 011 représente **29 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

- ▶ Chapitre 012 « dépenses de personnel » **5 465 649,24 €** en augmentation de **6,4 %**

La hausse constatée sur ce chapitre s'explique notamment par :

- la mise en place du RIFSEEP **(60 K€)**,

- le recrutement d'1,5 ETP au sein du service à la population au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour faire face aux nouvelles obligations dévolues aux communes (COMEDDEC..), d'une directrice action cœur de ville au 15 juillet 2018 suite à l'éligibilité de la commune au dispositif «action cœur de ville »,
- le remplacement de plusieurs agents en longue maladie.

Le chapitre 012 représente **61 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 014 « atténuations de produits » **45 975 €** en baisse de **20,59 %**

Au sein de ce chapitre, sont constatés notamment les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (**8,5 K€**) et la contribution de la commune au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) (**36 K€**).

Le chapitre 014 représente **1 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » **628 116,71 €** en baisse de **30,59 %**

Sur ce chapitre, sont inscrites notamment les dépenses relatives aux indemnités de fonction (**130 K€**) et aux subventions versées aux associations (**494 K€**).

*A noter : suite à la vente du foyer logement à l'association EDENIS, le CCAS a réintégré dans son budget les excédents du foyer. De ce fait, la commune n'a pas versé de subvention de fonctionnement au CCAS en 2018.*

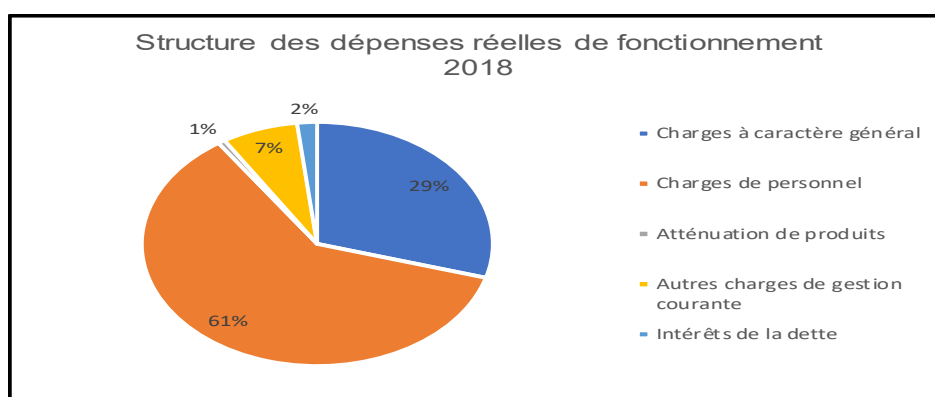
Ce chapitre constitue **7 %** des dépenses réelles.

► Chapitre 66 « charges financières » **147 183,48 €** en baisse de **11 %**

Ce chapitre représente **2 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 67 « charges exceptionnelles » **7 054 ,28 €**

Ce chapitre retrace les dépenses relatives aux titres annulés sur exercices antérieurs (**4,7 K€**) et les aides accordées aux propriétaires pour la réhabilitation des façades (**2,4 K€**).



## 2- Les recettes (comptes des classes 7) :

Le total des recettes totales de fonctionnement s'élève à **12 008 418,80 €** (hors excédent antérieur reporté) :

- **11 749 437,89 €** au titre des opérations réelles,
- **258 980,91 €** pour les opérations d'ordre (*quote part des subventions transférées au compte de résultat*)

Les recettes réelles sont **en diminution de 7,65 %** par rapport à 2017 où elles atteignaient **12 722 400,38 €**.

Le niveau élevé des recettes en 2017 s'explique par la perception :

- de rôles supplémentaires TH, FB et CFE pour un montant de **862 006 €**,
- de produit de cessions à hauteur de **800 252 €**.

Libellé des recettes de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	évolution 2018/2017
Atténuation de charges	68 499,07	30 811,21	-55,02%
Produits des services	356 593,85	537 795,97	50,81%
Impôts et taxes	9 140 378,52	8 525 759,31	-6,72%
Dotations et participations	2 137 244,07	2 005 476,42	-6,17%
Autres produits de gestion courante	165 734,54	166 255,98	0,31%
Produits financiers et exceptionnels*	853 950,33	483 339,00	-43,40%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>12 722 400,38</b>	<b>11 749 437,89</b>	<b>-7,65%</b>
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>	<i>218 050,03</i>	<i>258 980,91</i>	<i>18,77%</i>
<b>Total des recettes de l'exercice</b>	<b>12 940 450,41</b>	<b>12 008 418,80</b>	<b>-7,20%</b>
Pr info excédent de fonctionnement reporté	1 913 312,15	4 046 653,37	

\*dont produit de cessions

► Chapitre 013 « atténuations de charges » **30 811,21 €** en baisse de **55,02 %**

Sur ce chapitre, sont inscrits les remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux (indemnités journalières...).

► Chapitre 70 « produits des services et du domaine » **537 795,97 €** en hausse de **50,81%**

Ce chapitre retrace les recettes liées aux concessions dans les cimetières, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances et droits des services à caractère culturel, social et périscolaires (cantines..).

L'augmentation constatée sur ce chapitre est liée essentiellement à :

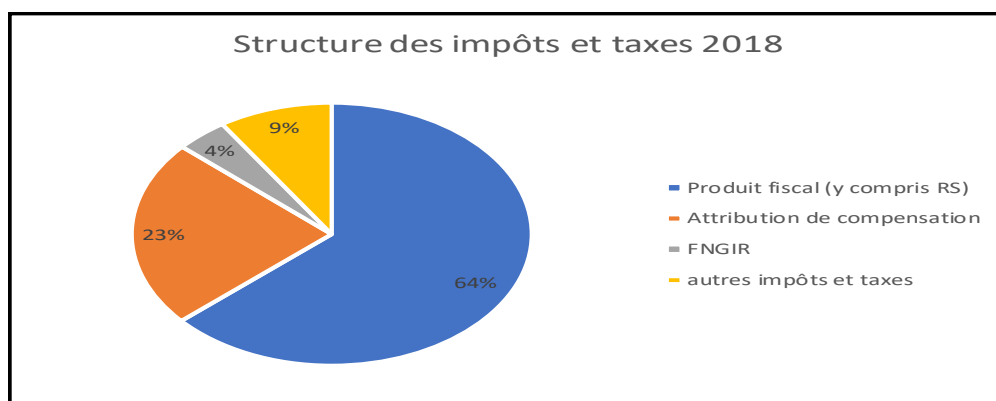
- la hausse des remboursements de frais de personnel par la CCLRS,
- et à l'inscription sur le budget général du produit de la revente de l'eau potable à SUEZ pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 (**74 K€**) (*cf commentaire chapitre 011*).

Le chapitre 70 représente **5%** des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitre 73 « impôts et taxes » **8 525 759,31 €** en baisse de **6,72 %**

Sur ce chapitre, sont inscrits notamment le produit des trois taxes ménages, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et la taxe sur l'électricité.

	CA 2018
Taxes foncières et d'habitation	5 407 772,00
Autres impôts locaux et assimilés (RS)	10 574,00
Attribution de compensation	1 961 036,00
FNGIR	358 863,00
FPIC	110 010,00
Droits de place	75 111,27
Taxe consommation finale d'électricité	258 915,18
Taxe locale sur la publicité extérieure	25 494,25
Taxes additionnelles aux droits de mutation	314 122,61
Autres taxes diverses	3 861,00
<b>total chapitre 73</b>	<b>8 525 759,31</b>



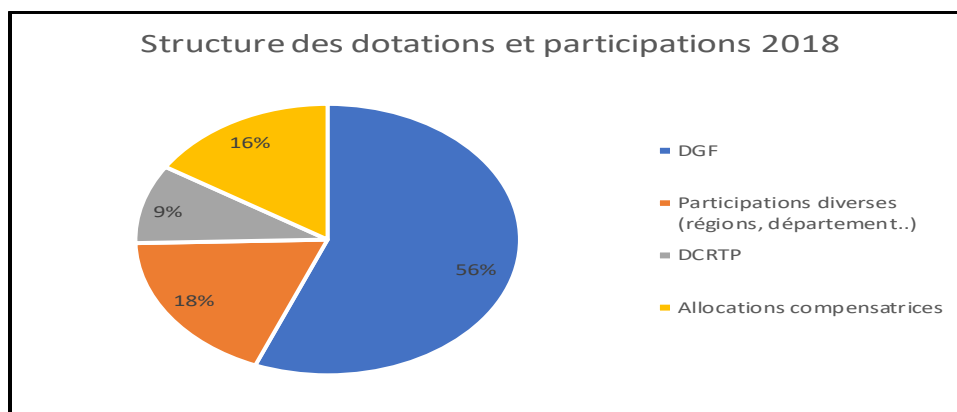
Le chapitre 73 représente **73 %** des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitre 74 « dotations et participations » **2 005 476,42 €** en diminution de **6,17%**

Sur ce chapitre, sont inscrites notamment la dotation globale de fonctionnement, les allocations compensatrices TH, FB et FNB et diverses participations accordées par l'Etat, la CAF...

	CA 2018
DGF	1 125 980,00
FCTVA (calculé sur les dépenses d'entretien)	3 545,76
Participations diverses (régions, département..)	366 712,66
DCRTP	188 896,00
Allocations compensatrices	320 342,00
<b>Total chapitre 74</b>	<b>2 005 476,42</b>

La DGF diminue de **79 K€** entre 2017 et 2018 en raison essentiellement du franchissement du seuil des 10 000 habitants DGF au 1<sup>er</sup> janvier 2018.



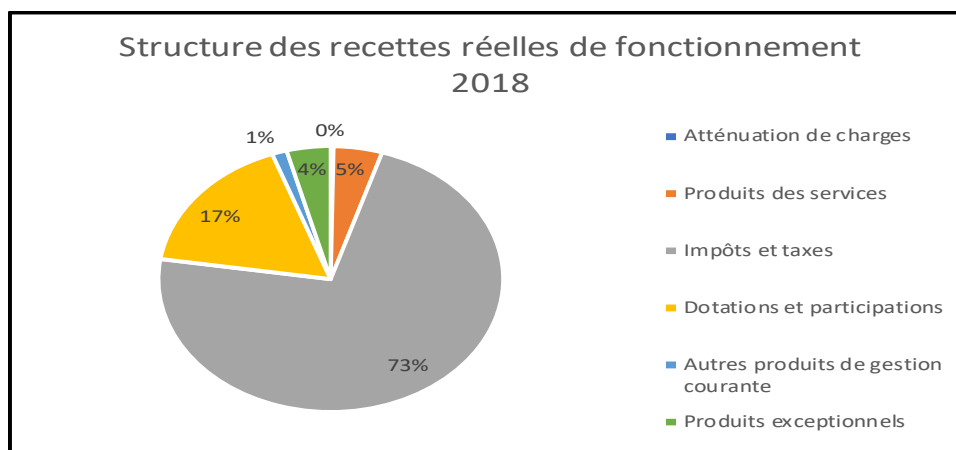
Les dotations et participations constituent **17 %** des produits réels de fonctionnement.

► Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » **166 255,98 €** en hausse de **0,31%**

Sont inscrits sur ce chapitre, les revenus des immeubles (baux avec l'Etat, particuliers) et les produits divers.

► Chapitres 76 et 77 « produits financiers et exceptionnels » **483 339 €**

Au sein de ce chapitre les produits de cessions représentent **458 K€**.



### III-Les soldes intermédiaires de gestion (en K€):

Le premier solde d'épargne, appelé **excédent brut courant (EBC)**, est égal à la différence entre les produits courants et les charges de même nature.

**L'épargne de gestion** est calculée en complétant l'excédent brut courant du résultat des opérations exceptionnelles.

**L'épargne brute**, égale à l'épargne de gestion diminuée des intérêts, permet de connaître le montant de l'épargne disponible pour faire face au remboursement en capital de la dette.

Ultime solde de la chaîne d'épargne, **l'épargne nette**, égale à la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette, **représente, quand elle est positive, le solde disponible pour financer les dépenses d'équipement.**

*Attention : dans ce tableau ne figurent que les produits et les dépenses réelles de fonctionnement.*

*Dans les recettes, ne sont pas inclus les produits de cession qui sont considérés en analyse financière comme des produits d'investissement).*

en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits de fonctionnement courant	11 950	12 018	12 388	12 097	11 868	11 266
-Charges de fonctionnement courant	9 119	9 545	9 596	9 665	8 596	8 768
<b>=Excédent brut courant</b>	<b>2 831</b>	<b>2 474</b>	<b>2 792</b>	<b>2 432</b>	<b>3 273</b>	<b>2 499</b>
Solde exceptionnel	20	-57	59	15	17	18
<b>= Epargne de Gestion</b>	<b>2 852</b>	<b>2 416</b>	<b>2 851</b>	<b>2 447</b>	<b>3 290</b>	<b>2 516</b>
- intérêts de la dette	266	230	199	173	165	147
<b>= Epargne brute</b>	<b>2 585</b>	<b>2 187</b>	<b>2 652</b>	<b>2 274</b>	<b>3 124</b>	<b>2 369</b>
-capital de la dette	925	943	822	757	793	838
<b>= Epargne nette</b>	<b>1 660</b>	<b>1 244</b>	<b>1 830</b>	<b>1 517</b>	<b>2 331</b>	<b>1 530</b>

L'épargne nette, est sur la période 2013-2018, toujours supérieure à **1 200 K€** et atteint en 2018 **1 530 K€**.

L'épargne dégagée au terme des opérations de fonctionnement a ainsi permis de financer une part non négligeable des dépenses d'équipement.



#### IV-La section d'investissement (comptes des classes 1 et 2) :

Elle retrace les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement nouveaux ou en cours qui enrichissent le patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure...

##### 1-Les dépenses :

Le total des dépenses d'investissement atteint **6 651 781,06 €** (hors restes à réaliser) :

- **6 376 476,55 €** au titre des opérations réelles,
- **275 304,51 €** pour les dépenses d'ordre.

Libellé des dépenses d'investissement	CA 2017	CA 2018
Immobilisations (dont transfert au budget assainissement)	3 840 623,42	5 538 224,03
Subventions d'investissement	184 554,53	0,00
Emprunts et dettes assimilées	797 163,91	838 252,52
Opérations pour compte de tiers	0,00	
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 822 341,86</b>	<b>6 376 476,55</b>
Total des dépenses d'ordre d'investissement	218 200,03	275 304,51
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>5 040 541,89</b>	<b>6 651 781,06</b>
Pour information solde d'exécution négatif reporté	1 753 706,76	

Au sein des dépenses réelles d'investissement :

- les dépenses d'équipement atteignent **5 538 224,03 €** (y compris dépenses transférées au budget annexe assainissement à hauteur de **214 026,64 €**) parmi lesquelles :

- 1ère tranche de l'opération « dynamisation de la bastide » : **1 851 K€ TTC**
- construction du gymnase au GSOV : **1 364 K€ TTC**
- les jardins de la rigole : **105 K€ TTC**,
- la réhabilitation de la piscine : **217 K€ TTC**,
- travaux de voirie avenue de Sorèze : **132 K€ TTC**,
- construction d'un bassin de rétention au Mayral : **168 K€ TTC**

-le remboursement du capital des emprunts contractés par la commune s'élève à **838 253,52 €**.

##### 2- Les recettes :

Le total des recettes d'investissement (hors solde d'exécution reporté) s'élève à **3 683 062,14 €** en 2018 :

- **2 665 449,14 €** au titre des opérations réelles,
- **1 017 613 €** pour les opérations d'ordre.

Libellé des recettes d'investissement	CA 2017	CA 2018
Dotations fonds divers et réserves	3 996 686,62	1 385 623,66
Subventions d'investissement	565 970,51	1 027 785,01
Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	385,00
Immobilisations ( <i>dont transfert dépenses au budget annexe</i> )	151 399,98	251 655,47
Opérations pour compte de tiers	21 847,90	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 735 905,01</b>	<b>2 665 449,14</b>
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>	<i>1 321 378,74</i>	<i>1 017 613,00</i>
<b>Total des recettes de l'exercice</b>	<b>8 057 283,75</b>	<b>3 683 062,14</b>
<b>Pour information solde d'exécution positif reporté</b>		<b>1 535 098,58</b>

Pour financer ses investissements, la commune a perçu :

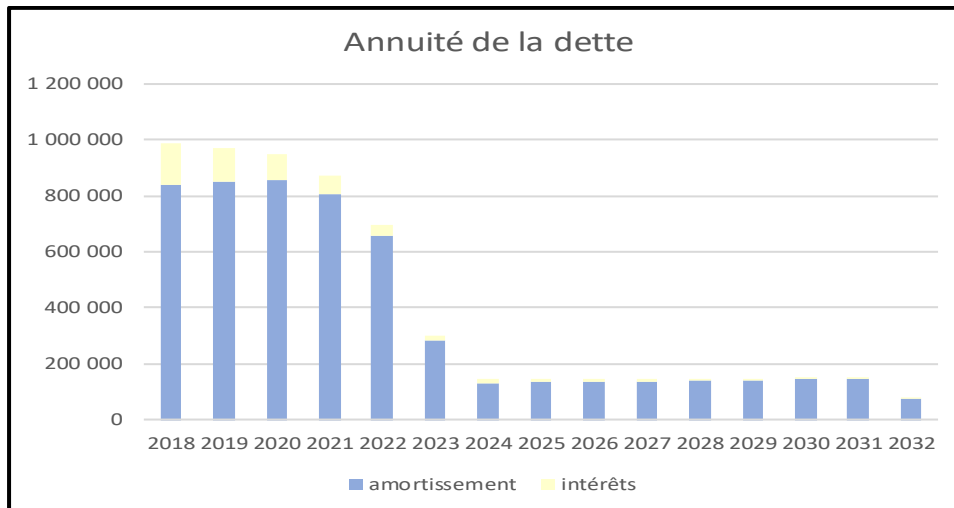
- des subventions (chapitre 13) pour un montant de **1 027 785,01 €**,
- du FCTVA sur les travaux et acquisitions réalisés en 2017 à hauteur de **473 344,26 €**,
- de la taxe d'aménagement pour **215 589,6 €**.
- 

Aucun emprunt n'a été contracté en 2018.

## V- La dette

### 1-L'annuité de la dette :

Elle atteint en 2018 **985 436 €** (**838 252,52 €** au titre du capital remboursé, **147 183,48 €** pour les intérêts).



Le taux d'endettement mesuré par le ratio « *annuité de la dette / produits réels de fonctionnement* » atteint **8,39 %** en 2018 (*contre 9,35 % pour la moyenne nationale des communes de même strate en 2017*).

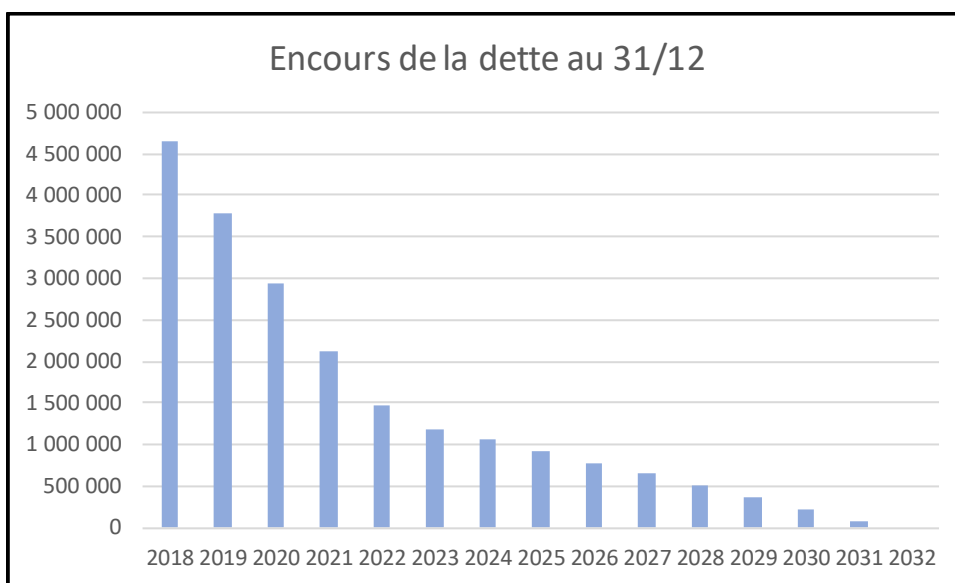
### 2- L'encours de la dette :

Il s'élève à **4 640 417 €** au 31 décembre 2018 en baisse de **838 253 €** par rapport au 31 décembre 2017 ou il atteignait **5 478 670 €**. Il est constitué de 18 emprunts

- 6 auprès d'établissements bancaires classiques (encours de **4 544 083 €**),
- 12 sont des prêts sans intérêts accordés par le conseil départemental et la CAF (encours de **96 334 €**).

Tous les emprunts souscrits sont classés dans la catégorie A-1 de la charte GISSLER (*structure taux fixe simple, indice zone Euro*).

L'encours de dette par habitant au 31/12/2018 est de **467 €** (*contre 849 € pour la moyenne nationale des communes de même strate en 2017*).



### 3- La capacité de désendettement :

La capacité de désendettement, mesurée par le ratio « encours de la dette/épargne brute », permet de savoir en combien d'années une collectivité peut rembourser son encours de dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

Le seuil d'alerte pour les communes est fixé à 11 ans.

En 2018, la capacité de désendettement de la ville de Revel est de **2 ans**.

En résumé :

Résultat de fonctionnement 2018

Recettes de fonctionnement : 12 008 418,80 €  
Dépenses de fonctionnement : 9 923 092,29 €  
Soit un résultat de l'exercice 2018 : 2 085 326,51 €

Excédent antérieur reporté : 4 046 653,37 €

Soit un résultat de clôture 2018 en fonctionnement de 6 131 979,88 €

Résultat d'investissement 2018

Recettes d'investissement : 3 683 062,14 €  
Dépenses d'investissement : 6 651 781,06 €  
Soit un résultat de l'exercice 2018 : -2 968 718,92 €

Résultat antérieur reporté : 1 535 098,58 €

Soit un résultat de clôture 2018 en investissement de – 1 433 620.34 €

*(Pour information solde des restes à réaliser 2018 : - 1846 938,18 €)*

Le résultat global de clôture 2018 (fonctionnement + investissement) du compte administratif s'élève à 4 698 359,54 € en parfaite concordance avec le résultat du compte de gestion de monsieur le Trésorier pour le même exercice.

## II- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

*Un budget annexe retrace les opérations financières de certains services publics locaux dotés de l'autonomie financière mais dépourvus de personnalité juridique.*

Le budget assainissement étant un budget assujéti à la TVA, les montants ci-dessous s'entendent HT.

### I- La section d'exploitation

**Le total des dépenses de la section d'exploitation s'élève à 410 908,44 € HT :**

- **114 006,34 €** au titre des opérations réelles,
- **296 902,10 €** pour les opérations d'ordre (*dotations aux amortissements*).

Les charges à caractère général (*chapitre 011*) atteignent **84 844,35 €** (soit **74 %** des dépenses réelles), le remboursement des intérêts de la dette (*chapitre 66*) **26 914,91 €** (soit **25 %**) et les charges exceptionnelles (*chapitre 67*) **2 199,38 €**.

Au sein des charges à caractère général (*chapitre 011*), ont été imputés :

- les dépenses pour la mise en vente sur le site Agorastore de matériels: **7 371,1 €**,
- les frais relatifs à la facturation des consommations eaux usées par Suez : **72 121 €**

**Le total des recettes totales d'exploitation s'élève à 396 684,46 € HT** (*hors excédent antérieur reporté*) :

- **288 890,42 €** au titre des opérations réelles,
- **107 794,04 €** pour les opérations d'ordre (*quote part des subventions transférées au compte de résultat*)

Les produits des services (*chapitre 70*) sont constitués de la surtaxe communale pour un montant de **127 777,92 €** et du produit des participations forfaitaires à l'assainissement collectif (PFAC) à hauteur de **115 277,12 €**.

La prime à l'épuration versée par l'agence de l'eau (*chapitre 74*) a atteint **37 446 €**.

### II-La section d'investissement

**Le total des dépenses d'investissement atteint 426 735,97 € HT:**

- **318 941,93 €** au titre des opérations réelles,
- **107 794,04 €** pour les dépenses d'ordre.

Au sein des dépenses réelles d'investissement le remboursement du capital des emprunts contractés par la commune (*chapitre 16*) a représenté **100 477,97 €**.

**Le total des recettes d'investissement** s'élève à **379 212,14 € HT** en 2018 (*hors solde d'exécution positif reporté*) :

- **82 310,04 €** au titre des opérations réelles,
- **296 902,10 €** pour les opérations d'ordre

### **III-La dette**

L'annuité de la dette (intérêts + capital) s'élève à **127 392,88 €**.

L'encours de la dette s'élève à **796 805,92 €** au 31 décembre 2018 en diminution de **100 477,97 €** par rapport au 31 décembre 2017 où il atteignait **897 283,89 €**.

L'encours est constitué de neuf emprunts :

- trois auprès d'établissements bancaires classiques (*encours de 682 302,26 €*),
- six sont des prêts sans intérêts accordés par l'agence de l'eau Adour Garonne (*encours de 114 503,66 €*).

Les trois emprunts souscrits auprès d'établissements bancaires classiques sont classés dans la catégorie A-1 de la charte GISSLER (*structure taux fixe simple, indice zone Euro*).

En résumé :

Résultat d'exploitation 2018

Recettes d'exploitation : 396 684,46 €  
Dépenses d'exploitation : 410 908,44 €  
Soit un résultat de l'exercice 2018 : - 14 223,98 €

Excédent antérieur reporté : 125 616,72 €

Soit un résultat de clôture 2018 en section d'exploitation de 111 392,74 €

Résultat d'investissement 2018

Recettes d'investissement : 379 212,14 €  
Dépenses d'investissement : 426 735,97 €  
Soit un résultat de l'exercice 2018 : - 47 523,83 €

Résultat antérieur reporté : 159 607,84 €

Soit un résultat de clôture 2018 en investissement de 112 084,01 €

Le résultat global de clôture 2018 (exploitation + investissement) du compte administratif s'élève à 223 476,75 € en parfaite concordance avec le résultat du compte de gestion de monsieur le Trésorier pour le même exercice.

Par délibération en date du 5 octobre 2018, la compétence assainissement collectif a été transférée au SMEA 31 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le budget annexe a donc été clôturé au 31 décembre 2018. Les résultats du budget annexe seront repris au budget primitif 2019 du budget principal.